
Nombre de membres

Séance du mardi 03 mai 2016

en exercice: 19

L'an deux mille seize et le trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 26 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 15

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Armelle DASTILLUNG

Votants: 19

Représentés: Jacques HENRY, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE - DE 2016 033

Le maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 21 décembre 2001 et du 1^{er} juillet 2009 concernant les tarifs des concessions du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

- nouveau cimetière	: tombe triple caveau pour 30 ans	:	1 950,00 €
	tombe double caveau pour 30 ans	:	1300,00 €
	tombe simple caveau pour 30 ans	:	650,00 €
- ancien cimetière et nouveau cimetière sans caveau			
	tombe simple pour 30 ans	:	200,00 €
	tombe double pour 30 ans	:	400,00 €

Les concessions quinquennaires sont abandonnées.

Objet: PROGRAMME TRAVAUX 2016 FORET COMMUNALE - DE 2016 034

Le maire présente au conseil municipal le programme de travaux 2016 en forêt communale présenté par l'Office National des Forêts pour 19 883.94€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Après présentation du rapport, le conseil municipal sollicite le report de ce point. Certaines incohérences étant relevées.

Objet: REGLEMENT ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2016 035

Le maire présente au conseil municipal le projet de règlement d'attribution des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'adopter et autorise le maire à le signer.

SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Ce point est reporté, les conseillers municipaux sollicitant davantage d'explications pour se prononcer.

Objet: DEMANDE SUBVENTION CHAPELLE SAINTE MARGUERITE - DE 2016 036

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une subvention du conseil régional GRAND EST pour la chapelle Sainte Marguerite d'Abreschviller dans le but de favoriser le tourisme par la rénovation de bâtiment communal.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches.

Objet: PROJET MAISON DE SANTE - DE 2016 037

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une maison de santé dans les anciens locaux de l'école élémentaire et la délibération du 5 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le programme et adopte le projet,
- s'engage à couvrir la part à la charge de la commune, avec inscription aux budgets,
- arrête l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 862 132 € H.T.,
- sollicite :
 - * l'inscription au programme DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
 - * la subvention du conseil départemental de la Moselle dans le cadre du programme AMITER 2016 (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) et s'engage à adhérer au dispositif en signant les conventions à venir,
 - * les subventions au titre du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement Local), du FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), de l'Europe au titre du FEDER, du conseil régional au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants, du Massif Vosgien, de la MSA (Mutualité Sociale Agricole),
- au taux le plus élevé possible,
- donne délégation au maire pour signer tous documents se rapportant à la gestion de l'opération.

Objet: CHOIX BUREAU ETUDE SECURISATION TRAVERSEE DU VILLAGE - DE 2016 038

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation de la traversée du village (de la mairie au Temple protestant) et présente les différentes propositions d'honoraires pour l'étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer cette étude à BEREST, pour un montant de 9970 € H.T. et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la gestion de l'opération.

Objet: MOTION BAISSSE DOTATIONS ETAT - DE 2016 039

Le maire expose au conseil municipal la forte diminution des dotations de l'Etat au titre de l'année 2016 après celles de 2014 et 2015. L'avis d'attribution a été reçu après le vote du budget 2016.

La baisse des dotations rend impossible le maintien du niveau des services rendus à la population et surtout la poursuite des investissements engagés.

Le 2 septembre 2014, le conseil municipal avait délibéré en soutien à l'action de l'AMF pour demander que soit mis fin à la baisse des dotations de l'Etat et obtenir le maintien des montants tels qu'ils étaient accordés avant la baisse afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la motion présentée par le maire,
- demande avec insistance le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et, au minimum, les maintient des montants tels qu'ils étaient accordés avant la baisse de la DGF.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

